

RÈGLEMENT DU CORTÈGE

Chars

Dimensions maximales du char :

hauteur maximale 3,80 m;

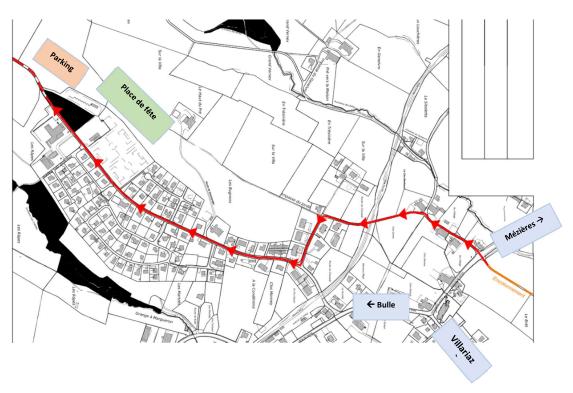
largeur maximale 2,55 m;

longueur maximale 12 m, ou 18,75 m (du train routier)

Des dimensions supérieures exigent une autorisation spéciale de l'OCN.

Remarque : Un passage sous-voie à 3,8 m et divers rétrécissements de chaussée sont présents sur le parcours.

Parcours du cortège



Le parcours du cortège mesure 1 km 300 environ, toujours en montée.

Les chars doivent être tractés.

18.02.2023 1 sur 5



Passages critiques

Passage sous voie – hauteur maximum 3,80 m



Déplacement des chars jusqu'au lieu du cortège et retour

Le transport de personnes sur le char est interdit (! retrait de permis!)

- Les chars doivent être équipés de feux et de clignotants ou suivi d'une voiture
- Les véhicules transformés et non-immatriculés ne peuvent utiliser la voie publique qu'à condition d'être remorqués et équipés de feux et de clignotants.

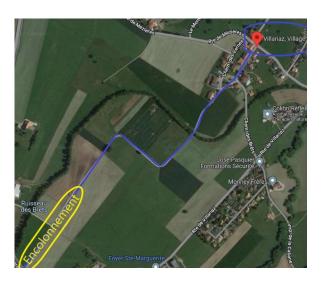
Départ du cortège

Les chars et groupes se mettront à la suite les uns des autres sur une chemin agricole depuis le village de Villariaz.

Le plan de la page suivante vous indique le chemin à prendre pour s'y rendre.

18.02.2023 2 sur 5





Le départ du cortège sera donné à 9h00. Les chars sont attendus à 8h00 au plus tard.

Les participants au cortège doivent parquer leur véhicule dans le parking de la manifestation et rejoindre le départ du cortège à pied (comptez environ 20 min de marche, merci de prendre vos avances).

- L'organisation procédera à des contrôles d'alcoolémie sur les chauffeurs des chars (0% exigé)
- Un contrôle technique et de sécurité sera effectué (des restrictions ou modifications peuvent être exigées pour besoin sécuritaire).
- Chaque chauffeur devra signer la charte du cortège et présenter son permis.

Des sacs poubelles seront à disposition au départ du cortège. Merci de laisser l'endroit aussi propre qu'à votre arrivée.

Durant le cortège

Rien ne doit être lancé, projeté des chars ; que ce soit de l'eau, des confettis, de la paille. L'alcool n'est pas autorisé avant et durant le cortège.

Chaque société de jeunesse est responsable de la sécurité de son char et des personnes se trouvant sur et aux alentours de celui-ci.

Fin du cortège

Une fois arrivé à la hauteur de la place de fête, chaque char poursuivra sa route pour retourner directement dans son village. Aucun char ne restera sur la place de fête ou aux alentours.

Le chauffeur reste sur le char jusqu'à son départ.

18.02.2023 3 sur 5



Sécurité

Chaque société est responsable de la sécurité de son char et des personnes se trouvant sur et aux alentours de celui-ci.

Comme le cortège est en montée constante, il est important de penser aux démarrages, à l'équilibre plus difficile, etc. Merci de contrôler les freins de vos chars et véhicules avant le jour du cortège afin d'éviter tout problème.

L'organisation de la manifestation décline toute responsabilité en cas d'incident.

Directives de l'OCN pour les chars

Les chars doivent avoir des dimensions réglementaires pour se déplacer. Merci d'en prendre bonne note!

Le règlement complet est disponible grâce au lien suivant :

https://www.ocn.ch/fr/conduire/autorisations/vehicules-de-cortege

Prix pour les chars et les costumes

Des prix sont prévus pour les Jeunesses Glânoises ainsi que d'autres pour les jeunesses invitées.

L'originalité, la qualité d'exécution, l'animation autour ou sur le char, les costumes en lien avec le thème seront autant de critères utilisés pour départager les jeunesses.

Le respect du règlement sera aussi un élément pris en compte pour l'attribution des points.

Les prix seront remis le samedi 15 juillet 2023 après les jeux.

18.02.2023 4 sur 5



CHARLE DE BONNE CONDUITE	
Société de jeunesse :	
Nom – prénom du chauffeur :	
Date – heure du contrôle :	
Résultat du contrôle à l'éthylomètre :	
Personne ayant effectué le contrôle :	
Résultat du contrôle de sécurité :	
Personne ayant effectué le contrôle :	
N° de plaque du véhicule :	
Par la présente, en tant que chauffeur, j'accepte de faire preuve de prudence.	
 Je reconnais les résultats des contrôles effectués et atteste être apte à la conduite. 	
L'organisation de la manifestation décline toute responsabilité en cas d'incident.	
	Vuisternens-dt-Romont, le 15 juillet 2023
	, ·
Signature des contrôleurs :	Signature du chauffeur :

18.02.2023 5 sur 5